

# Zemmour gagne en cassation et en remet une couche : “le problème de l’invasion migratoire demeure !”

écrit par Christine Tasin | 23 janvier 2018



Eric Zemmour avait été scandaleusement condamné pour des propos qu’il n’avait jamais tenus au Corriere della serra, malgré le témoignage du journaliste qui l’interviewait, sur dénonciation calomnieuse et mensongère du mouchard Mélenchon qui l’accusait d’avoir dit qu’il voulait déporter 5 millions de musulmans.

L’affaire avait fait grand bruit et avait coûté à Zemmour son gagne-pain dans plusieurs journaux, notamment à I-Télé condamné ensuite à verser 50 000 euros de dédommagement pour « *rupture brutale et abusive du contrat, sans préavis et sans invoquer aucun manquement contractuel* » :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/22/50000-euros-pour-eric-zemmour-itele-condamne-pour-lavoir-licencie-ca-sarrose/>

**Il n’empêche que, malgré les démentis et les preuves, Zemmour avait été condamné et en première instance et en appel. Au cas où certains croiraient encore en l’indépendance de la justice**

et en l'intégrité des juges... qu'ils savourent.

**La Cour de Cassation qui n'est pourtant pas d'une clarté absolue dès qu'il s'agit d'islam, a cassé l'appel. Victoire méritée d'Eric. Un autre procès en appel aura donc lieu.**

Il n'empêche que le bougre ne baisse pas casaque et n'abandonne pas la lutte politique, continuant, plus que jamais, à dénoncer l'invasion que nous subissons. Merci Eric.

Chapeau bas devant ce Résistant infatigable, que personne ne peut soumettre, que personne ne peut faire taire :

### **Eric Zemmour : "L'annulation de ma condamnation ne règle pas le problème de l'invasion migratoire"**

**EXCLUSIF.** La Cour de cassation a annulé, ce mardi, la condamnation du journaliste du Figaro pour provocation à la haine envers les musulmans, intervenue à la suite d'une interview accordée à un journal italien, en 2014. Eric Zemmour livre à Valeurs actuelles sa réaction à cette décision définitive.

La Cour de cassation a annulé, ce mardi, la condamnation d'Eric Zemmour pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, prononcée par la cour d'appel de Paris à la suite de ses propos controversés sur les musulmans tenus dans le journal italien *Corriere della sera*.

En octobre 2014, dans le cadre de la promotion de son livre « *Le Suicide français* », le journaliste du *Figaro* avait ainsi déclaré que les musulmans « *ont leur code civil, c'est le Coran* », qu'ils « *vivent entre eux, dans les banlieues. Les Français ont été obligés de s'en aller* ». Ajoutant : « *Je pense que nous nous dirigeons vers le chaos. Cette situation de peuple dans le peuple, des musulmans dans le peuple français, nous conduira au chaos et à la guerre civile.* »

Un an plus tard, il était condamné à 3 000 euros d'amende pour provocation à la haine envers les musulmans, et devait verser, selon les cas, 1 ou 1 000 euros de dommages et intérêts à des associations partie civile, comme SOS-Racisme ou la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). Une décision confirmée en appel, en 2016.

« *J'aimerais rappeler que c'est pour cette interview qu'i-Télé (devenue CNews, NDLR)*

*m'a viré en 2014, souligne Eric Zemmour, contacté par Valeurs actuelles. A l'époque, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve incitait les gens à aller faire des manifestations devant chez moi et une députée PS avait demandé que je quitte la France. »*

Eric Zemmour déplore « la judiciarisation des débats »

*« Trois ans plus tard, la cour de Cassation reconnaît que cette affaire était un grand n'importe quoi. Le problème, c'est que le jugement politique et médiatique est tombé bien avant. C'est le péché mortel de la démocratie française : la judiciarisation des débats », déplore le polémiste.*

*« L'annulation de ma condamnation par la cour de Cassation ne règle rien. Ni le problème de l'invasion migratoire que j'évoquais sur le fond, ni celui de cette judiciarisation, rappelle-t-il enfin. **Quand la réalité devient impossible à cacher, la machine judiciaire permet de mettre des coups d'arrêt à ceux qui la décrivent.** Je rappelle que le maire de Grigny m'attaque aujourd'hui en justice parce que j'ai dit que la borne de Grigny n'était plus en France. »*

<http://www.valeursactuelles.com/societe/exclusif-eric-zemmour-lannulation-de-ma-condamnation-ne-regle-pas-le-probleme-de-linvasion-migratoire-92654>